



Comité des PROFESSIONNELS

3 juillet 2017

- 
- 1 - CONJONCTURE REGIONALE DE LA CONSTRUCTION**
 - 2 - ACTUALITES PLANS NATIONAUX**
 - 3 - ACTUALITES REGLEMENTAIRES**
 - 4 - ECHANGES SUR L'AVANCEMENT EN REGION DE L'EXPERIMENTATION E+C-**
 - 5 - POINT SUR LA DYNAMIQUE DE RENOVATION ENERGETIQUE EN REGION / PERSPECTIVES**



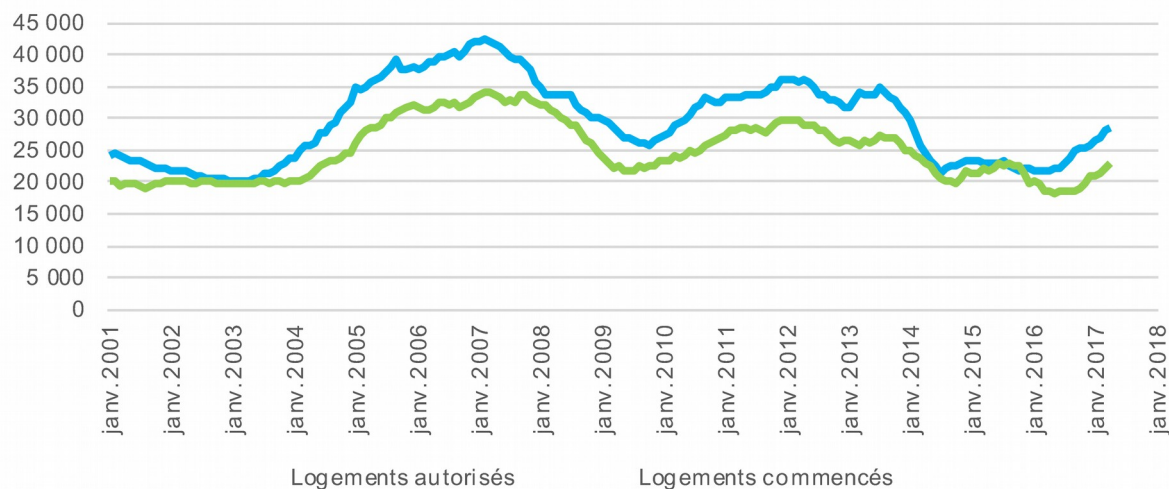
1 - CONJONCTURE REGIONALE DE LA CONSTRUCTION

Conjoncture de la construction

CONJONCTURE DE LA CONSTRUCTION / JUIN 2017 - CERC

Construction neuve de logements cumul 12 mois

Unité : 1 logement



+23,1%



EN 1 AN

DES MISES EN CHANTIER

(CUMUL 12 MOIS - SIT. À FIN AVRIL 2017)

22 900 lgts

+32,3%



EN 1 AN

DES AUTORISATIONS

(CUMUL 12 MOIS - SIT. À FIN AVRIL 2017)

28 700 lgts



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

CERC
Hauts-de-France

 **GIE Réseau des CERC**
Cellules Économiques Régionales
de la Construction

Conjoncture de la construction

CONJONCTURE DE LA CONSTRUCTION / JUIN 2017 - CERC

Hauts-de-France

France

Bâtiment résidentiel - commercialisation

Réservations de logements (indiv. + coll.)

Au 4^e trimestre 2016 (évol 1 an)

+28,3% ▲

1 570 lgts

+21,2% ▲

33 497 lgts

Encours de logements (indiv + coll.)

A la fin du 4^e trimestre 2016 (évol 1 an)

+6,1% ▲

5 464 lgts

-6,0% ▼

94 326 lgts

Prix des logements collectifs*

Au 4^e trimestre 2016 (évol 1 an)

+0,7% =

3 307 €/m²

+4,4% ▲

4 083 €/m²

Conjoncture de la construction

CONJONCTURE DE LA CONSTRUCTION / JUIN 2017 - CERC

Éco-PTZ

1 830 éco-PTZ

EN 2016

+9%

(évol. 1 an)

39,4 M€

DE TRAVAUX RÉALISÉS

+13%

PTZ +

4 998 prêts 0% PTZ+

DANS LE NEUF

EN 2016

2 764 prêts 0% PTZ+

DANS L'ANCIEN

EN 2016

Conjoncture de la construction

CONJONCTURE DE LA CONSTRUCTION / JUIN 2017 - CERC

	Hauts-de-France		France	
Appareil de production				
Emplois salariés dans la construction	-1,2% ▼	105 328 sal.	-0,2% =	1 361 966 sal.
A la fin du 4° trimestre 2016 (évol 1 an)				
Intérimaires Bâtiment	+2,9% ▲	6 114 ETP	+12,9% ▲	83 392 ETP
Au 4° trimestre 2016 (évol 1 an)				
Demandeurs d'emplois Bâtiment et Travaux Publics (cat. A)	-6,6% ▼	37 539 DEFM	-8,8% ▼	330 363 DEFM
Situation à fin avril 2017 (évol 1 an)				

**L'emploi salarié dans les départements
moyenne du 1T2016 au 4T2016 / moyenne du 1T
(%)**
Unité : % d'évolution



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Conjoncture de la rénovation déploiement du label RGE

Nombre d'établissements RGE à
fin mars 2017 (Evol. 6 mois)

Hauts-de-
France

5 213

+7%

France

67 569

+7%

Nombre de bureaux d'études/économistes
RGE à fin 2016 T4 (Evol. 1 an)

Hauts-de-France

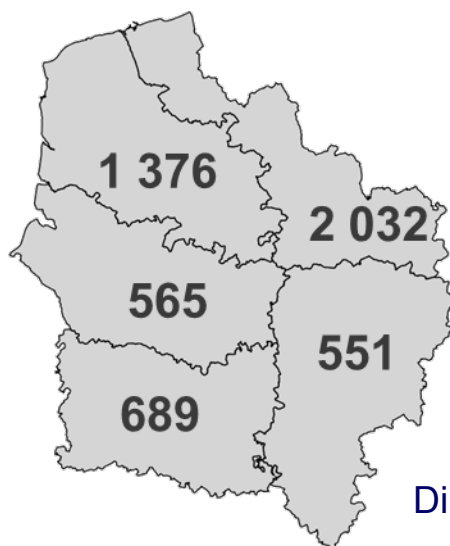
61

+5%

France

1 374

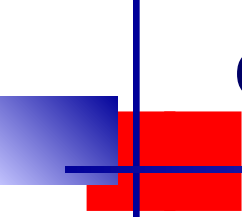
+23%



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



2 - ACTUALITES PLANS NATIONAUX



Les plans nationaux dans des domaines ciblés et prioritaires

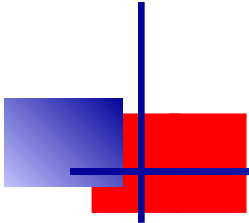
3 plans lancés en 2015

Le PACTE : Programme d'Action pour la qualité de la Construction et la Transition Énergétique.

Le PTNB : Plan de Transition Numérique dans le Bâtiment

Le PRDA : Plan de Recherche et Développement Amiante

Le PACTE : Plan d'Action pour la qualité de la Construction et la Transition Énergétique



Objectif : renforcer les compétences des professionnels du bâtiment dans le champ de l'efficacité énergétique et de la performance environnementale

Moyens: 30 M€ sur 4ans. Secrétariat technique : AQC

Partenaires : ensemble des fédérations professionnelles de la chaîne de l'acte de construire

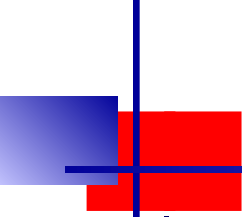
PACTE s'articule autour de 3 axes :

Axe 1 : Développer, capitaliser et valoriser la connaissance propre à la sinistralité

Axe 2 : Permettre de poursuivre la modernisation des règles de l'art de mise en œuvre

Axe 3 : Renforcer les actions territoriales pour le développement des compétences des professionnels du bâtiment, en lien avec les acteurs régionaux.

Le PACTE : Plan d'Action pour la qualité de la Construction et la Transition Énergétique



quelques actions :

Appels à projets pour soutenir 40 démarches territoriales visant à renforcer les compétences des professionnels du bâtiment (plateau de formation au geste, dispositifs de formation innovants, outils numériques d'acquisition de compétences...

Publication des 10 premiers calepins de chantier (mis à disposition gratuitement des professionnels/ Format smartphone, tablette): 3 calepins publiés en avril/mai

Soutien de projets expérimentaux de mesure de la performance énergétique intrinsèque à la réception d'un bâtiment

Appels à projets en cours : <http://www.programmepacte.fr/plateforme-appels-projets>

-Rédaction de référentiels pour des travaux d'étanchéité des toitures et de couvertures par éléments métalliques en Outre-Mer. (date limite 07/07/17)

-- Référentiel technique PACTE - Brise-soleil et autres éléments bois non structuraux rapportés en façade (date limite 12/07/17)

Le PTNB Plan Transition Numérique dans le Bâtiment

Objectif : vise à accélérer le déploiement des outils numériques à l'échelle de l'ensemble du secteur du bâtiment.

Moyens : 20 M€

3 axes :

s'approprier le numérique dans le quotidien de l'acte de construire ;
permettre la montée en compétences des professionnels du bâtiment autour du numérique et le développement d'outils adaptés à tous les chantiers (solutions BIM) ;

développer un écosystème numérique de confiance en encourageant les travaux de normalisation et permettre ainsi l'interopérabilité des outils et logiciels.

Le PTNB Plan Transition Numérique dans le Bâtiment

Parmi les actions

Expérimentation du carnet numérique de suivi et d'entretien des logements

Atelier BIM virtuel

Appels à projet à destination des MOA : dont « Utilisation du BIM et de la maquette numérique sur des opérations de constructions neuves »

Appels à projets en cours : <http://www.batiment-numerique.fr/notre-plan-actions/appels-a-projets.htm>

- Appel à projet pour l'expérimentation du DCE numérique dans un contexte loi MOP (date clôture 25/09/17)

- appel d'offres relatif à une étude juridique sur le contenu du dictionnaire de propriétés et de la bibliothèque de modèles d'objets génériques (date limite 10/07/17)

Le PRDA Plan Recherche et Développement Amiante

Le PRDA : Plan de Recherche et Développement Amiante

Moyens : 20 M€

Objectif : vise à accompagner financièrement les programmes de recherche et développement concourant à permettre de lever les freins spécifiques liés à la présence d'amiante dans les bâtiments. Il a ainsi pour ambition de faire émerger des méthodes et technologies innovantes permettant de réduire les coûts et délais de travaux sur les bâtiments ayant un potentiel d'émission de fibres d'amiante dans l'air, tout en respectant les objectifs de sécurité et de santé définis par les différentes réglementations nationales.

Le PRDA Plan Recherche et Développement Amiante

Appels à projets en cours : <http://www.plateforme-prda.fr/appels-projets.aspx>

- Détection, mesure et traitement de l'amiante (date limite 3ème tranche : 23/09/2017)
- Evaluation Soutien à l'évaluation des solutions matures (date limite 31/03/2018)



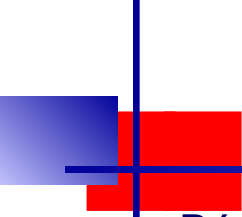
3 - ACTUALITES REGLEMENTAIRES

Suites Loi TECV

-**Travaux embarqués** : intégration de l'obligation de réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique lors de certains travaux de rénovation (ravalement de façade, réfection de toiture, aménagements de pièces pour les rendre habitable). Bâtiments **résidentiels et tertiaires**. Décrets des 30/05/16 et 09/05/17 (Cf : Guide d'application Ademe, en ligne)

-Obligation croissante d'amélioration de la performance énergétique dans le secteur tertiaire. Prolongation de cette obligation « Grenelle » jusqu'en 2050. Première échéance : 2010, -25% de consommation énergétique. (-60% à 2050). **Décret «tertiaire» du 09 mai 2017.**

- Mise en place d'un **carnet numérique** de suivi et d'entretien du logement . Texte en attente



Suites Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine

-Décret du 27 février 2017. **Dérogation aux règles de la construction afin de favoriser la mixité sociale, en cas d'innovation architecturale**

Dérogation possible, dans la limite de 5%, aux règles de gabarit et de densité, dans les zones « tendues », à condition que le bâtiment ait « un intérêt public » en matière architecturale ou en lien avec l'innovation (avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture). Applicable aux PC déposés à compter du 01 avril)

-Décret du 27 février 2017 relatif à **l'établissement du projet architectural paysager et environnemental d'un lotissement.**

Recours obligatoire à un architecte pour établir le projet architectural, paysager et environnemental d'un lotissement, dont la surface de terrain à aménager est supérieur à un seuil de 2500 m².

-Décret du 10 avril 2017, **en matière de commande publique.**

Pour les offices publics de l'habitat, et les ESH, recours obligatoire à la procédure du concours d'architecture pour la passation des marchés de maîtrise d'œuvre, dès dépassement des seuils de procédure formalisée

Suites Loi Relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine

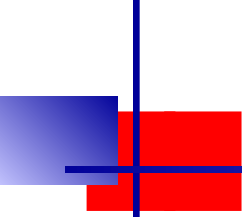
-Décret n° 2017-1044 du 10 mai 2017 portant **expérimentation en matière de construction**

A titre expérimental et pour une durée de sept ans, les personnes publiques (Etat, collectivités territoriales, organismes HLM, sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales) peuvent, pour la réalisation d'équipements publics et de logements sociaux, déroger à certaines règles de construction (**2 domaines seulement: accessibilité et sécurité incendie**) dès lors que les résultats issus de l'expérimentation permettent d'atteindre des résultats similaires aux objectifs de ces règles.

Actualités rénovation énergétique

- Arrêté du 22 mars 2017 modifiant l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants/ « **RT élément par élément** »
 - Rehaussement des exigences en cohérence avec la loi TECV
 - Entrée en vigueur le 1er janvier 2018
- Entrée en vigueur du dispositif « **Coup de pouce économies d'énergie** ». (Arrêté du 15 février 2017)
 - Primes au remplacement ou à l'installation de certains équipements (ex : 800 € pour le remplacement de sa chaudière par une chaudière au gaz à haute performance énergétique)
 - 01 mars 2017 au 31 mars 2018 / Financement via les CEE
 - Publics : conditions de ressources Anah
 - Recours obligatoires à un artisan RGE. / Distribution par des réseaux ayant signé la charte d'engagement « Coup de Pouce »
 - **Non cumulable avec les aides de l'Anah** (mais cumulable CITE)

Actualités...à venir

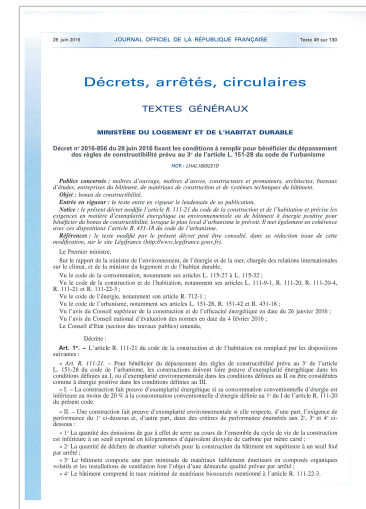
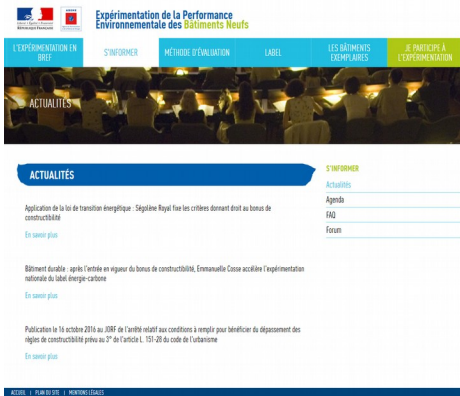


- En attente des orientations ministérielles dans le domaine Habitat/Construction
- Perspective d'une ordonnance de simplification mi-juillet



4 - ECHANGE SUR L'AVANCEMENT EN REGION DE L'EXPERIMENTATION E+C-

Quel accompagnement ? Quels appuis ?



**S'informer
& trouver des réponses**
Documents clés,
événements, FAQ, forum
<http://www.batiment-energiecarbone.fr/>

Trouver du soutien
Dispositifs de soutien
financier à la réalisation
d'études ACV
Communautés ACV

**Obtenir un bonus
de constructibilité**
Bâtiment exemplaire

Accompagnements des bailleurs sociaux



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

DREAL Hauts de France

Spécifiquement pour les bailleurs sociaux des Hauts de France en 2017:

- **Incitation financière sous la forme d'un surplus de subvention : 1000 € par logement**
- **PLUS/PLAI (en maîtrise d'ouvrage directe)**
- **400 premiers logements (400 K€)**
- **Réserve prise sur la dotation régionale HLM**

Accompagnements des bailleurs sociaux



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Critères d'éligibilité pour les bailleurs sociaux :

- s'engager à intégrer l'expérimentation nationale
- dépôt d'une demande de label E+C- visant au moins le niveau de performance 2 en énergie et 1 en carbone

Comité de sélection et de suivi partenarial de l'ensemble de la démarche
Actions locales de valorisation et de communication

Fin juin : une dizaine d'opérations recensées par l'URH

Premier comité de sélection : mi-septembre

Accompagnements des bailleurs sociaux

Au plan national

Fin mars 2017: convention d'accompagnement financier de 20 millions d'euros entre le ministère, l'USH et la Caisse des dépôts. Modalités : prêts bonifiés.

Avant la mi-juillet : lancement de l'appel à projet national

1- Objectifs de production de logements par niveau d'ambition « E+C- » sur la période 2017-2019

Nb de logements à produire par niveau d'ambition et par an	2017	2018	TOTAL	Répartition
Énergie 1 Carbone 1	300	0	300	5%
Énergie 2 Carbone 1	2 000	2 200	4 200	66%
Énergie 3 Carbone 1	300	1600	1 900	30%
TOTAL	2 600	3 800	<u>6 400</u>	100%

Le nombre de logements par an et par niveau d'ambition « E+C- » sera répartis en 85% de logements collectifs et 15% de maisons individuelles groupées.

Accompagnements des bailleurs sociaux

2- Aide financière forfaitaire octroyée par logement par niveau d'ambition « E+C- »

	Niveau d'exigence	Énergie 1 Carbone 1	Énergie 2 Carbone 1	Énergie 3 Carbone 1
Logement Collectif	Aide financière Études par logement	875 €	1 000 €	1 075 €
	Aide financière Travaux par logement	0 €	750 €	3 850 €
	Total Aide financière	875 €	1 750 €	4 925 €
Individuel Groupé	Aide financière Études par logement	3 500 €	3 800 €	4 300 €
	Aide financière Travaux par logement	0 €	250 €	5 650 €
	Total Aide financière	3 500 €	4 050 €	9 950 €



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Accompagnements de l'ADEME

L'ADEME accompagne l'expérimentation avec le programme OBEC (Objectifs Bâtiments Energie Carbone) doté de 3 millions d'euros en 2017 :

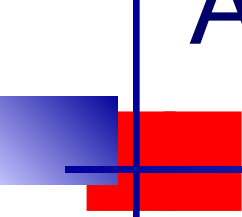
- Le marché national sélectionnera les BE qui effectueront les études Energie Carbone dans chaque région (commission de marché le 05 juillet). 20 opérations seront financées en HDF.

- L'appel à projets régional :

6 programmes sont positionnés (5 collectivités et 1 promoteur immobilier). Tous en NPDC.

Dont 3 sont déjà construits et seront financés sur le marché national.

Accompagnements de l'ADEME



Tous les maîtres d'ouvrages sont concernés, à l'exception des bailleurs sociaux et des particuliers.

Les financements couvriront une partie des frais d'étude engagés par les maîtres d'ouvrage mais ne concerneront pas les investissements.



5 - POINT SUR LA DYNAMIQUE DE RENOVATION ENERGETIQUE EN REGION / PERSPECTIVES

La mise en œuvre territoriale / La rénovation énergétique du parc existant

- ❑ **La rénovation énergétique résidentielle : poursuite de l'effort engagé en 2013 avec le plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH)**
 - ❑ Massification des rénovations énergétiques
 - ❑ Structuration progressive d'un service d'information, d'orientation, et d'accompagnement des particuliers
 - ❑ Montée en compétence des acteurs professionnels

	Objectifs SRCAE	
	Nord – Pas-de-Calais	Picardie
Parc privé	43 000 logements	10 000 logements
Parc public	7 000 logements	3 000 logements

La mise en œuvre territoriale / La rénovation énergétique du parc existant

❑ La rénovation énergétique résidentielle : poursuite de l'effort engagé avec le plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) / Résultats régionaux

Nord Pas-de-Calais (2015)

Objectif SRCAE :
43 000 logements privés rénovés par an

L'ensemble des rénovations de type bouquet minimum

58 à 64%

Objectif SRCAE :
7 000 logements sociaux rénovés par an

87%

Nord Pas-de-Calais :

Entre 31 000 et 33 000
logements ayant fait l'objet
de travaux de rénovations
énergétiques en 2015

Picardie:

13 000 logements ayant fait
l'objet de travaux de
rénovations énergétiques en
2015

Picardie (2015)

Objectif SRCAE :
10 000 rénovations à fort impact
énergétique, par an, dans le **parc privé**

Les rénovations « performantes »

52% à 58%

Objectif SRCAE :
3 000 rénovations à fort impact
énergétique, par an, dans le **parc social**

53%
avec l'éco-PLS

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

La mise en œuvre territoriale / La rénovation énergétique du parc existant

■ La rénovation énergétique résidentielle : poursuite de l'effort engagé avec le plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) / Résultats régionaux

La mise en place d'un réseau de Points d'information et de conseil

■ **Aujourd'hui** : 54 Points information/rénovation info services dans la région:

Technique (EIE de l'Ademe)

Précaire (délégataires Anah)

Juridique (les ADIL)

■ La mise en place d'un guichet unique

Un numéro de téléphone unique 0 808 800 700

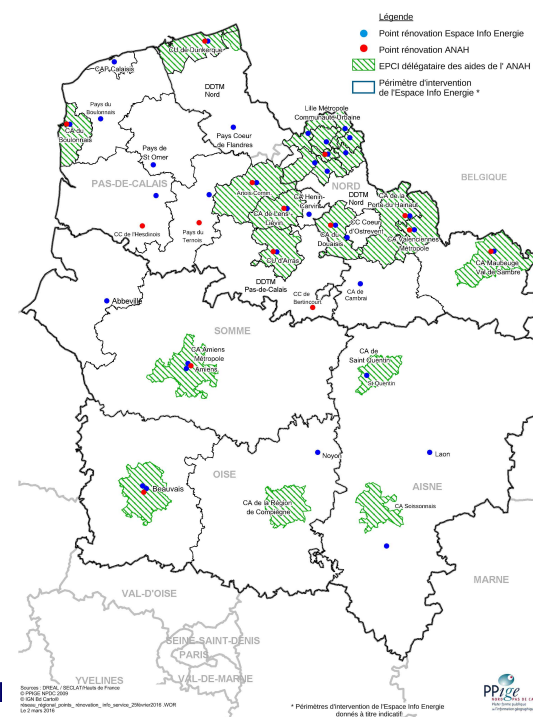
Redirige les appelants vers leur PRIS de référence

en fonction : de la localité /des ressources

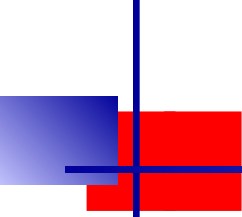
Un site internet : renovation-info-service.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement
de l'aménagement et du logement

RÉSEAU RÉGIONAL DES POINTS RÉNOVATIONS INFO SERVICE
RÉGION HAUTS-DE-FRANCE



Rénovation énergétique de l'habitat région Hauts-de-France 2013 à 2015

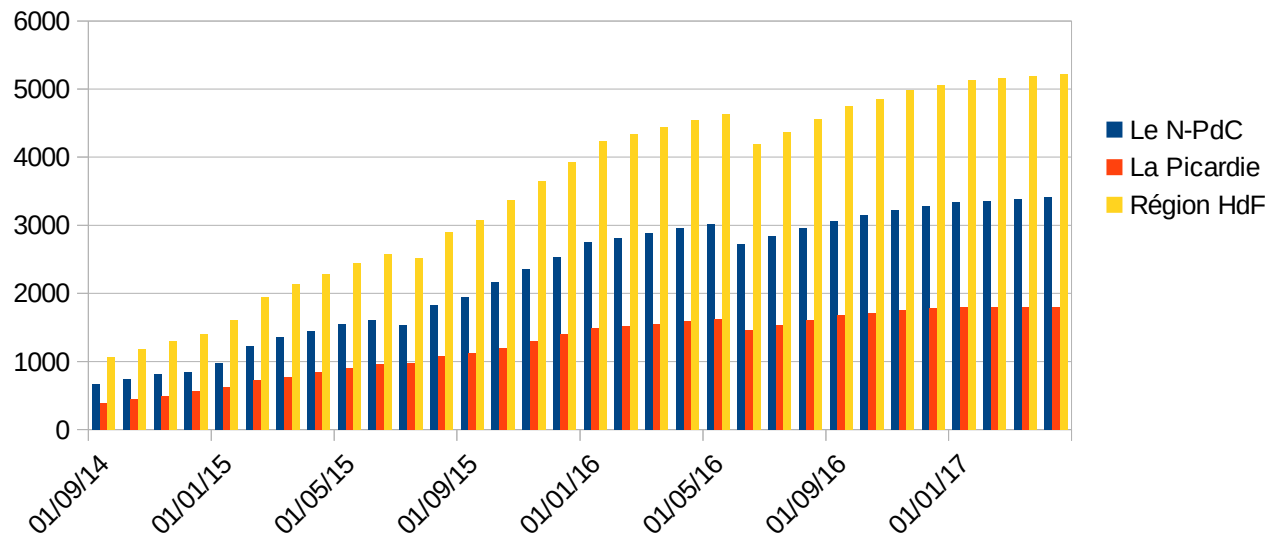


	Montant global de travaux de rénovation énergétique parc privé et parc public, avec recours aux dispositifs d'aide		
	Nord – Pas-de-Calais	Picardie	Hauts-de-France
2013	334 M€	NC	–
2014	387 à 424 M€	139 à 156 M€	526 à 580 M€
2015	495 à 545 M€	253 à 279 M€	748 à 824 M€

Etat du déploiement du label RGE

Nombre d'entreprises RGE

Région Hauts-de-France



**5 213 entreprises RGE
au 1er avril 2017 :**

N-PdC : 3 408

Nord: 2 032

PdC : 1 376

Picardie : 1 805

Aisne : 551

Oise : 689

Somme : 565

Programme Habiter Mieux

LOGEMENTS RENOVES	2014	2015	2016	2017
Objectifs Hauts-de-France	3600	4593	7480	8020
Résultats Hauts-de-France	3741	4443	3879	1513

Fin Juin 2017, confirmation d'une accélération du programme:

-+ 20% de propriétaires financés pdt le premier semestre (évolution sur 1 an)

- + 40% de nouveaux dossiers déposés pdt le premier semestre (évol. sur 1 an)

Mais, dynamique régionale à renforcer encore (budget régional Anah consommé à 20% seulement fin juin)

Rénovation énergétique de l'habitat région Hauts-de-France

Impact économique

Evaluation de l'impact économique du programme Habiter Mieux
(étude de l'Anah sur la base de 1000 dossiers analysés)

Critères de jugement			Ratios ETP/ M €	ETP 50 000 logements HM
1 - Maintien et création d'emploi dans les filières locales de rénovation énergétique (entreprises, artisans, opérateurs, Maîtres d'œuvre)	Artisans	Maison individuelle	6,2	6500
	Entreprises	Copropriété	9	720
	Opérateurs	Maison individuelle	15,6	800
	Maîtres d'œuvre	Copropriété	14	100

En 2016, un peu moins de 100 M€ de travaux générés par le programme au sein des Hauts de France : environ 600 ETP maintenus ou créés.

Perspectives « Rénovation énergétique »



- Délibération du Conseil régional (30 mars) sur le cadre stratégique d'intervention régionale pour la massification de la réhabilitation du parc de logements privés
- Plan régional santé environnement : actions probables dans le domaine Habitat
- Confortation très probable des budgets de l'Anah en 2018.